



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

**DIRECTION RÉGIONALE
ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**
SERVICES REGIONAUX
POLE SERVICE MATT – VIE ASSOCIATIVE
Affaire suivie par :
dominique.becot@drjscs.gouv.fr
02.40.12.85.99
charles.amelineau@drjscs.gouv.fr
02.40.12.87.13

Nantes, le 01 février 2016

Le directeur régional et départemental

à

**Mesdames et Messieurs les présidents
des associations bénéficiaires du FDVA en 2014 et
2015**

***copie aux membres de la commission consultative
du FDVA et référents DDCS(PP)***

Objet : FDVA 2016

Madame, Monsieur,

Par décret n° 2011-2121 du 30 décembre 2011, il a été créé un **fonds de développement de la vie associative (FDVA)** destiné à contribuer au développement des associations, notamment par l'attribution de concours financiers, pour les formations, au profit des bénévoles élus ou responsables d'activités.

Le principal bénéfice attendu est l'amélioration de la compétence des bénévoles associatifs, l'augmentation significative du bénévolat de longue durée et l'aide à la prise de responsabilité au sein des associations, notamment pour les jeunes qui «s'engagent».

Je vous invite à prendre connaissance de l'appel à initiatives 2016, ci-joint, qui a reçu un avis favorable de la part de la commission régionale consultative du FDVA en date du 25 janvier 2016.

Il prend en compte les orientations nationales et les préconisations régionales issues des travaux de la commission régionale.

Dès 2016, le calendrier est adapté pour mieux prendre en compte les propositions développées dans le cadre des onze contrats de ville signés en Pays de la Loire.

Toutes les démarches de demande de subventions sont simplifiées et dématérialisées afin de faciliter l'instruction et la décision finale de financement de l'Etat par décision du Préfet de Région.

DRDJSCS des Pays de Loire et de la Loire-Atlantique : MAN – 9, rue René Viviani – CS 46 205 – 44 262 NANTES cedex 2
Télécopieur : 02 40 12 87 00

Adresse mel : drjscs44@drjscs.gouv.fr - Site Internet : www.pays-de-la-loire.drjscs.gouv.fr

Les modalités du FDVA 2016 sont détaillées dans les documents mis à votre disposition sur le site de la DRDJSCS des Pays de la Loire.

<http://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?rubrique253>

Vous y retrouverez notamment :

- la note régionale d'orientation du FDVA 2016 en date du 25 janvier 2016
- les annexes nécessaires à la rédaction de votre demande
- les annexes bilans pour les actions réalisées en 2015

La date de début de dépôt des dossiers (E.subvention) est fixée au : Lundi 22 février 2016

La date limite de dépôt est fixée au : Lundi 14 Mars 2016 à 12H00

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur régional adjoint

François LACO